

PAR COURRIEL

Montréal, le 20 janvier 2020

Monsieur Richard Ryan
Président de la Commission sur le développement économique
et urbain et l'habitation et conseiller de la Ville
Hôtel de Ville de Montréal
Édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Objet : Consultation sur les problématiques des locaux vacants sur les artères commerciales à Montréal

Monsieur le Président,

Dans le cadre du mandat de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, l'Association Restauration Québec (ARQ) désire soumettre aux commissaires les observations et les solutions préconisées par nos membres exploitant leur établissement sur le territoire de la Ville de Montréal.

Comme nous considérons que la problématique des locaux vacants a un impact important sur la vitalité des établissements de restauration de la métropole, nous avons décidé de sonder nos membres pour obtenir leur vision par rapport à cet enjeu. À cette fin, nous avons sollicité nos membres montréalais, entre le 7 et le 14 janvier, afin qu'ils répondent à un questionnaire reprenant les principales interrogations contenues dans le cahier de consultation. Ce sont 50 exploitants qui ont pris le temps de répondre à celui-ci.

Vous trouverez donc, jointe à cet envoi, une présentation contenant les principaux faits saillants du sondage. Nous espérons que ces informations sauront vous guider dans votre réflexion et vous inspireront dans l'écriture des recommandations.

... 2

Nous croyons que les trois principales solutions identifiées par les répondants sont d'excellentes idées à mettre en place. Déjà, sur le dossier de la réduction des taxes des immeubles commerciaux, l'administration actuelle a commencé les efforts avec un taux réduit sur la première tranche d'évaluation de 625 000 \$, mais il faut aller plus loin encore afin de donner une bouffée d'air aux commerçants de Montréal. Aussi, l'idée de favoriser l'utilisation du domaine public par une tarification avantageuse et une réglementation assouplie, notamment pour l'aménagement de terrasses, pourrait dynamiser les rues commerciales. Sur ce point, il serait intéressant de prendre exemple sur la réglementation et la tarification de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie et la proposer aux autres arrondissements. Finalement, sur la création d'une régie des baux commerciaux, malgré le fait que Montréal ne possède pas les pouvoirs habilitants pour une telle structure, elle pourrait tout de même promouvoir sa création auprès du gouvernement du Québec.

En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à nos propos, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales,



François Meunier

p. j. Rapport de sondage auprès des membres montréalais de l'ARQ.